



DELEGATION SPECIALE DE SIGNATURE

Je soussigné, Philippe HOURDAIN, Président de la CCI de région Hauts-de-France,

- Vu l'article R.711-68 du Code du Commerce,
- Vu le Décret n°2018-524 du 26 juin 2018 portant création de la CCI Locale d'Amiens-Picardie,
- Vu le Règlement intérieur, et notamment les articles 54 et 121,
- Vu la délibération approuvée lors de l'installation de l'Assemblée Générale de la CCI de région Hauts-de-France en date du 13 décembre 2016, portant sur les pouvoirs consentis à son Président,
- Vu la délibération de l'Assemblée Générale de la CCI de région Hauts-de-France en date du 19 janvier 2017, portant sur l'extension des pouvoirs consentis à son Président,
- Vu la délibération de l'Assemblée Générale de la CCI Amiens-Picardie du 27 mars 2018 autorisant la cession des parcelles cadastrées KR 812, 836 et 838 à Amiens,

Sur proposition de Monsieur David BRUSSELLE, Directeur Général,

Décide :

De donner délégation de signature spéciale à Madame Fany RUIN, Présidente de la CCI locale Amiens-Picardie, à l'effet de signer l'acte relatif à la vente au profit de la SCI INDUSTRY NORD des parcelles cadastrées KR 812, 836 et 838 à Amiens, pour un montant de 23 535 € HT/HD (vingt-trois mille cinq cent trente-cinq euros hors taxes et hors droits), et plus généralement, signer l'ensemble des actes nécessaires aux formalités de la vente.

La présente délégation de signature n'emporte en aucun cas délégation de compétence et s'exerce dans le strict respect des procédures institutionnelles et internes dont le délégataire a parfaitement connaissance.

Fait à Lille, le 7 juillet 2020

Philippe HOURDAIN
Président